



SPIP du Nord

EN VOILA QU'ELLE EST BELLE LA RENTREE !

Au SPIP du Nord, des collègues ont eu la surprise d'apprendre par la hiérarchie et les ressources humaines qu'ils ne pouvaient demander que deux jours d'autorisations d'absence pour garder leurs enfants malades. Ils ont ensuite dû poser des congés annuels.

Après une petite recherche, la CGT EPI 59/62 a eu la surprise de découvrir que cette limite de deux jours "enfants malades" a été formalisée par une note de la DISP datée du 21/10/22.

Cette note n'ayant même pas été publiée et diffusée au personnel du SPIP, il faut donc souligner la qualité de l'information transmise aux différents personnels à ce sujet et la gestion toujours fine et humaine du personnel de l'administration pénitentiaire.

Cette limite est injuste et injustifiée au vu de la circulaire du 20/07/82 qui prévoit seulement des restrictions pour nécessité de service. Nous rappelons que le principe est de six jours annuels par agent et que les parents peuvent se répartir à leur convenance.

Et que se passerait-il si plusieurs parents devaient s'absenter et se mettaient en arrêt pour éviter de liquider leurs congés annuels ?

Un choix devrait être fait non ? Et encore une fois, le personnel en payerait le prix coûtant. D'autant plus que cela ne serait pas la première fois que les équipes se retrouveraient otages de la nullité managériale.

La CGT EPI 59/62 a eu notamment l'écho d'un de ces exemples de gestion humaine désolante survenue au Centre Pénitentiaire d'Annoeullin durant les vacances de Noël.

Alors si la DISP ne recule pas sur cette circulaire du 21/10/22, le syndicat se prépare à amorcer un recours à l'égard de celle-ci.

Et nous gardons un oeil sur Annoeullin.

En voilà qu'elle est belle la rentrée !